**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**38E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU NIGER**

*3 au 14 mai 2021*

*Prononcée par* ***SEM Dieudonné W. Désiré SOUGOURI***

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation nigérienne et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national, malgré le contexte sous-régional et national marqué par la persistance des attaques des Groupes armés terroristes et la pandémie de la Covid-19.

Nous saluons les progrès réalisés par le Gouvernement nigérien dans la mise en œuvre des 110 recommandations qu’il a acceptées en 2016, notamment les mesures prises pour donner suite aux recommandations que le Burkina Faso a formulées concernant le renforcement de la législation et des politiques publiques en matière de droits à l’éducation et à la santé.

Dans un esprit constructif, le Burkina Faso recommande au Niger de veiller à ce que les dispositions du Code pénal interdisant les mutilations génitales féminines soient rigoureusement appliquées.

Nous souhaitons pleins succès au Niger dans le cadre de son examen.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**